

**BULLETIN SPÉCIAL CPE**

A la rentrée 2012, les vies scolaires bénéficient d'une bouffé d'oxygène bienvenue. Deux emplois de CPE et 44 assistants d'éducation en plus dans l'académie.

Le SNES entend poursuivre en vue d'une amélioration générale des conditions de travail et d'étude dans les collèges, lycées et lycées professionnels.

L'académie va accueillir prochainement de 10 Agents de Prévention et de Sécurité, qui ne sauraient être de simples vigiles mais qu'il nous faudra intégrer dans la vie éducative et pédagogique des établissements.

Le SNES a veillé au cours du mouvement 2012 au respect des droits à mutation de tous les personnels . Si nous regrettons que d'autres élus privilégient les solutions individuelles et personnelles à la recherche de solutions collectives, les CPE savent qu'ils peuvent compter sur les élus du SNES pour défendre un traitement équitable et non clientéliste dans tous les actes de gestion des carrières (mutations, hors-classe...).

Par ailleurs, nous savons que les CPE sont souvent en première ligne face au contexte de crise sociale aigüe qui pèse sur les familles et la scolarité des enfants. L'INSEE ne met-elle pas en exergue à cette rentrée la baisse du niveau de vie qui touche d'abord les familles ? Les CPE sont en première ligne aux côtés de professeurs qui doivent suivre plus d'élèves, dans des classes plus chargées, avec des horaires plus émiétés. Ils sont aussi en prise directe face à des équipes de direction qui n'entendent plus leur mission que sous l'angle étroit du management et de la performance chiffrée.


Alors, osons le dire : alors qu'on nous annonce une austérité redoublée pour 2013, il serait temps d'augmenter les salaires et de dé plafonner les carrières des CPE. Le SNES, en organisant ses Etats Généraux du Second Degré, entend porter la cause des vies scolaires et montrer qu'il y a urgence à revaloriser nos métiers.

**Guy BOURGEOIS, secrétaire académique, responsable CPE.**

**VIES SCOLAIRES : des postes d'AED et de CPE enfin !!**

Après des suppressions massives de postes, enfin une bouffée d'oxygène en cette rentrée 2012. Le ministère a en effet créé 2000 emplois d'AED et 100 postes de CPE (44 AED et 2 CPE pour notre académie). A ces ETP vont s'ajouter le recrutement de 500 « assistants de prévention et de sécurité » (10 pour notre académie) avec des contrats d'AED « afin d'augmenter le nombre d'adultes présents dans les établissements scolaires ». Ces assistants entreront en fonction d'ici la fin de l'année 2012, après avoir reçu une formation. Par ailleurs, 3600 AVS supplémentaires sont prévus au niveau national (140 pour notre académie).

**Permanences spéciales CPE au siège de la section académique**  
35 - 37, rue Ponsardin (entrée au 37)  
Le lundi et vendredi après-midi de 14 h 30 à 17 h 30.  
tél. : 03 26 88 52 66  
Fax : 03 26 88 17 70  
Mail : [cpe@reims.snes.edu](mailto:cpe@reims.snes.edu)



**SOMMAIRE :**

- P1 Edito.
- P2 Stagiaires - Recrutement - Formation - APS.
- P3 Souffrance au travail - CHSCT.
- P4 Adhérer - CAPA.

## STAGIAIRES

Les commissaires paritaires CPE du SNES vous souhaitent la bienvenue et une bonne année ! Après avoir passé le cap du concours, le stress de l'affectation, voici venu le temps de l'année de stage avec pour objectifs la titularisation et l'affectation définitive. Comme lors des phases précédentes, vous pourrez compter sur nous pour vous informer et vous accompagner.



## RECRUTEMENT : un flou...malgré tout positif ?

M.BISSON-VAIVRE annonçait lors de la proclamation des résultats une Liste Complémentaire de 100 personnes, dont 75 ont été recrutées dès le 6/7/2012 ; le SNES, qui la réclamait depuis des années, juge très favorablement cette décision. Cependant, il est à déplorer le non-recrutement des 25 derniers dans un contexte où le ministère annonce 100 emplois supplémentaires au collectif budgétaire !

Le SNES est intervenu pour demander la publication en urgence d'un arrêté augmentant le nombre d'inscrits sur la liste principale, seul moyen de respecter le décret des 30%. Nous regrettons fortement de n'avoir point été écoutés sur ce point alors que ces emplois, qui n'étaient que 25 rappelons-le, et déjà vacants en réalité, étaient d'ores et déjà budgétés.

Vous vous rendrez rapidement compte que vous êtes un élément clé dans le fonctionnement global de l'établissement, et qu'il y a un vrai risque de submergement par rapport à des sollicitations nombreuses. Alors, certes c'est une année capitale pour vous durant laquelle vous allez être évalué(e)s mais essayez de ne pas céder à la pression du quotidien : bien faire et consciencieusement ne signifie pas tout assumer. Le CPE omniprésent, omniscient qui souhaite faire plaisir à tout le monde et satisfaire toutes les requêtes s'épuise rapidement au détriment de ses missions essentielles.



## FORMATION

Lors de son audience auprès de l'Inspection Générale, le Snés a jugé de manière positive le retour à une décharge horaire de 6 heures pour formation tout en faisant remarquer que le quota n'était pas pertinent mais plutôt générateur de difficultés. De plus, la question de la compensation reste entière et n'est pas sans poser problème tant du point de vue de l'établissement que de celui des élèves. Afin de pallier l'urgence et d'assurer une rentrée scolaire dans un minimum de sérénité, nous avons demandé à ce que les stagiaires CPE ne soient affectés qu'à mi-temps sur des BMP. Nous regrettons fortement de ne pas avoir été entendus par l'administration rectorale...



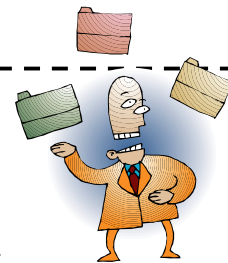
## NOUVEAUTE : Agent de Prévention et de Sécurité (APS)



Le JO du 29/08 consacre l'annonce du ministre de la création de 500 postes d'APS dans les établissements les plus exposés à la violence (10 pour notre académie). Ces assistants, en contrat spécifique d'AED (insertion dans le décret AED d'une 7ème mission « participation aux actions de prévention et de sécurité », recrutement au niveau bac +2, formation de 8 semaines) entreront en fonction d'ici la fin de l'année 2012. Le SNES a toujours porté la revendication d'équipes complètes d'établissement pour assurer la sécurité des élèves, mais attribuer explicitement ces missions « de prévention et de sécurité » à des personnes identifiées peut conduire à les faire apparaître comme des « vigiles ». Il y a en effet une difficulté essentielle à séparer ces actions des missions des autres personnels de l'établissement ; elles sont au cœur de celles des CPE, mais aussi des AED, des personnels sociaux et de santé ! Le risque de diluer les responsabilités des uns et des autres est réel. Le SNES défend la nécessité de consolider et stabiliser les équipes CPE, AED et pluri professionnelles et appelle donc à la prudence et à la vigilance quant à l'emploi de ces futurs collègues.

## SOUFFRANCE AU TRAVAIL

### Les CPE en 1<sup>ère</sup> ligne...



L'enquête sur la santé au travail de «Carrefour Santé Social» en partenariat avec la MGEN le montre clairement : les CPE constituent la catégorie la plus exposée aux deux dimensions liées aux risques psychosociaux (tension au travail et épuisement professionnel «burn out») et leur état de tension au travail est de 45% (latitude décisionnelle faible par rapport à une demande psychologique forte)...en cause les tensions contradictoires inhérentes à la nature du métier, mais aussi les pressions hiérarchiques accrues !

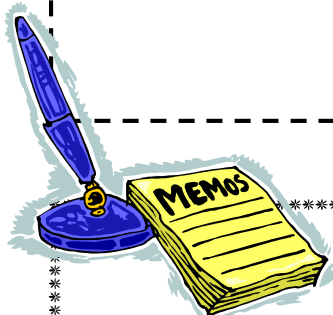
Notre rôle de Commissaires Paritaires depuis de nombreuses années nous a malheureusement conduit à connaître, accompagner et aider un certain nombre de collègues dans cette situation.

Pour les CPE, les situations de souffrances au travail sont de deux types :

- ◆ celle générées par les conditions d'exercice qui sont souvent difficiles, mais qui sont inhérentes à la profession.

- ◆ celles qui naissent en raison de notre statut qui nous place clairement dans le domaine enseignant et non dans celui de la direction. Même si la majorité des chefs d'établissement respecte nos domaines de compétences, il faut également reconnaître que d'autres ont du mal à accepter cet état de fait et ont des demandes, vis à vis de certains CPE, qui mettent à l'épreuve "la loyauté du fonctionnaire". C'est ainsi bien souvent que débutent les difficultés, quand le CPE "se permet" légitimement de repositionner ses domaines d'exercice professionnel, censés être connus de tous... Dans les cas extrêmes, les conséquences de ces situations se traduisent par une crispation des relations et des exigences du chef d'établissement (retrait de certaines responsabilités comme la gestion des surveillants, non convocation à une réunion, emploi du temps sur 36h40, volonté d'imposer certains jours de travail ou une amplitude horaire différente, demande régulière de différents outils dans un but de contrôle, et demandes d'explications sur l'augmentation de certaines statistiques, être au portail dès la première heure, difficulté de rattrapage des HS, etc...).

Le CPE, quand il ne renonce pas, veut rester fidèle aux raisons qui l'ont conduit à passer le concours de Conseiller Principal d'Education, mais, dans les deux cas, c'est le malaise qui s'installe jour après jour. Heureusement, la majorité des situations se résolvent d'elle-même grâce à l'intelligence des protagonistes ou d'un intermédiaire interne et/ou externe. C'est la raison pour laquelle nous conseillons aux collègues qui rencontreraient une situation difficile de ne pas rester isolés et de prendre contact avec le représentant syndical de l'établissement ainsi qu'avec nous- mêmes, nous sommes à votre disposition.



## Les CHS-CT, un nouvel outil à investir !



Depuis peu, les comités hygiène et sécurité (CHS) prennent en compte les conditions de travail (CHS-CT). C'est une avancée qui va permettre le développement d'une véritable politique de santé et de sécurité au travail : prévention des risques, suivi médical des personnels, reconnaissance des conditions de travail dans les risques liés à la santé...

Les représentants FSU, majoritaires au CHSCT académique, porteront dans cette nouvelle instance les situations problématiques et lutteront pour obtenir des améliorations de notre quotidien au travail. Mais la participation de chacun est primordiale et l'appel aux représentants des CHSCT doit devenir un réflexe de tous et toutes dès qu'une situation semble à risque pour la santé des personnels ou des usagers ou qu'un droit de retrait doit s'opérer. L'administration va envoyer un document rappelant la mise en place des CHSCT et les coordonnées de vos élus.



## Pourquoi dois-je adhérer au SNES ?

Chaque CPE adhère au SNES pour des raisons qui lui sont propres et sont toutes aussi valables les unes que les autres. C'est ce qui nous permet de rassembler des collègues CPE d'opinions et de sensibilité les plus diverses. Parmi ces raisons, certaines, cependant, reviennent plus souvent que d'autres :

- **Discuter du métier, débattre, formuler des revendications** dans le cadre des collectifs CPE (au niveau local et national) qui se réunissent plusieurs fois par an, pour réfléchir sur la situation et le devenir de notre catégorie.

- **Eviter l'isolement** dans mon établissement au moment où les projets qui menacent notre catégorie et ses personnels n'ont jamais été aussi dangereux. Agir avec mes collègues pour y améliorer les conditions d'exercice en se donnant les moyens de démarches collectives auprès de la hiérarchie.

- **Etre informé à chaque instant** : journaux (« l'US », académique et de catégorie), site du SNES (avec tout ce qui concerne le système éducatif, le métier, la carrière et l'espace spécial adhérent du site), mails sur l'actualité de la catégorie dans notre académie, présence efficace sur le terrain des commissaires paritaires et des membres du collectif CPE du SNES Aix Marseille.

- **Etre efficacement conseillé et soutenu** par des commissaires paritaires reconnus, dans mes démarches auprès de l'administration (Etablissement, Inspection académique, Rectorat, Ministère).

- **Améliorer le service public d'éducation** et donner son avis sur les modalités d'action et leur efficacité, prendre toute sa part dans les décisions d'action du syndicat.

Une des forces du SNES /FSU est sa pluralité et sa diversité. C'est pourquoi plus que jamais être un CPE syndiqué au SNES constitue la seule alternative aux tentatives de dénaturation de notre métier. C'est avec l'ensemble des catégories et des autres corps qui composent le système éducatif que nous pourrions peser pour faire avancer nos revendications.

## ADHERER AU SNES, C'EST TROP CHER ?

Petit exemple : CPE au 9<sup>ème</sup> échelon

211,8 - 66% (déduction impôt)= 72 ; 72/12= 6

**6 euros par mois !!!**

## COMPOSITION DES CAPA

### SUITE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :

Il y avait 8 sièges à pourvoir ; la répartition s'effectue comme suit :  
6 SNES-FSU, 1 SGEN-CFDT et 1 SE-UNSA.

#### Vos commissaires paritaires SNES-FSU :

NOBLE Marie-Laure - LP Europe à Reims.  
 LABARRE Odile – Lycée Franklin Roosevelt à Reims.  
 BOURGEOIS Guy - Lycée G Brière à Reims.  
 DOEBELIN Céline - Lycée Chanzy à Charleville-Mézières.  
 BEL HADJ Kerim – LP Gabriel Voisin à Troyes.  
 BOURDAILLET Sophie – Collège Anne Frank à Saint-Dizier.  
 NOBEL Rémy – Collège Rocroi-Maubert à Rocroi.  
 PAUWELS Cécile – Collège Marie-Curie à Troyes.  
 VANBESIEEN Stéphane – Lycée Hugues Libergier à Reims.  
 SYDOR Dimitri – Lycée Val Moré à Bar-Seine.  
 HEWAK Sacha – Lycée La Fontaine du Vé à Sézanne.  
 BOUVIER Emmanuel – Lycée Charles de Gaulle à Chaumont.

